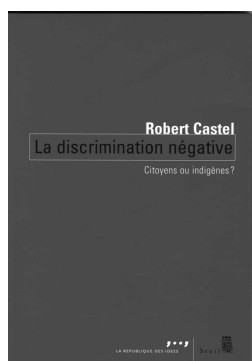


LA DISCRIMINATION NEGATIVE Citoyens ou indigènes ?

Robert CASTEL

Seuil, coll. La République des idées, 2007



Si les formes de discrimination positive consistent à faire plus pour ceux qui ont moins (un principe louable s'il est utilisé à bon escient), la «discrimination négative fait d'une différence un déficit marquant son porteur d'une tare quasi indélébile. De vrai, la France marche à la discrimination qui appelle la criminalisation. Les jeunes de banlieue, les plus perdants parmi les perdants, sont les premiers objets de cette discrimination, en ce qu'ils cumulent les handicaps : insécurité sociale, stigmatisation...». Les réponses politiques et judiciaires aux violences survenues dans les banlieues en novembre 2005 ont montré leurs limites quant à l'analyse des raisons de la révolte qui est «une révolte civique face au déficit de citoyenneté dont ils [les jeunes] pâtissent». Car il y a «contradiction entre l'affirmation de l'autorité sans faille de l'Etat dans son rôle répressif, et un laxisme de l'Etat face aux facteurs qui alimentent l'insécurité sociale». On a assisté à un mode de traitement de la question sociale qui ne s'embarrassait pas des causes structurelles qui ont engendré cette violence. Les causes et les effets sont inversés pour transformer ces jeunes en boucs émissaires qui, «s'ils ne sont pas innocents, ne sont pas pour autant responsables de tout».

Dans ces lieux de relégation où la mixité sociale devient le mixage de populations qui accumulent les

handicaps, ce sont ceux qui vivent dans l'insécurité sociale qui sont le plus souvent victimes de l'insécurité civile : les pauvres s'attaquent aux pauvres. Mais ces révoltes furent aussi une fois de plus une belle aubaine pour un Etat démissionnaire qui aime déplacer la conflictualité sociale (qui touche l'ensemble de la société) vers les marges (périphéries présentées comme les sud intérieurs de la nation).

L'auteur se pose la question de la «légitimité» de devenir délinquant au nom du droit : «oui, répond-il, s'il est vrai que l'on peut adopter des conduites destructrices à partir d'une déception devant un déni de droit ou d'une revendication pour le respect des ses droits».

Faut-il pour autant parler de ghettos et d'exclus? «Plutôt qu'un ghetto, la banlieue est un chantier dans lequel nous avons beaucoup à faire, mais également beaucoup à apprendre». De l'avis de l'auteur, ces lieux ne sont pas fermés sur eux-mêmes, du reste il y a homogénéité entre les jeunes de banlieues et les jeunes en général (mode de vie, consommation, signes extérieurs de richesse, etc.). Ils ne sont ni en dehors de la société (cité n'est pas ghetto), ni non plus dedans (n'occupent pas de place reconnue). «Il n'y a pas encore de ghettos», «pas encore d'exclus», comparé aux populations paupérisées qui, peuplent les trois quarts de la planète. C'est ici que l'auteur pêche par excès de comparaison, surtout quand ils soulignent que les habitants zones rurales sont plus discriminés que les «quartiers sensibles» puisqu'ils accèderaient moins aux biens et services publics, ce qui nous éloigne de la problématique de la discrimination négative liée à la différence (ethnique, physique, etc.).

Que dire de son affirmation que «les petits Bretons, les petits Basques et même les petits Corses ne devraient pas se plaindre d'avoir été traités en enfants de la République : les principes 'formels' de la citoyenneté les ont arrachés à leur encastrement (sic)».

Fi des langues et des cultures régionales disparues pour bientôt un français.

■
A.O.